N° 25-01

Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

****

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mars 2025

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 13		
EN EXERCICE : 13	PRESENTS : 9	VOTANTS : 12

Le mardi 18 mars 2025, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montigny-lès-Cormeilles, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Monique LAMOUREUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :
Monique LAMOUREUX, Uriell MARQUEZ, Landry PERQUIS, Stéphane LARTIGUE, Manuela MELO, Claude VOGLER, Odile CANTIN, Danièle COLOMBIER, Hélène ELHANI,

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :
Miloud GOUAL donne procuration à Monique LAMOUREUX,
Lucien SAN-BIAGIO donne procuration à Claude VOGLER,
Anissa BOUGEANT donne procuration à Odile CANTIN,

Absent(e)s :
Christine DENIS,

Secrétaire :
Monsieur JOSSE, Directeur du CCAS.

****

Objet : Débat d'orientation budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025

Madame Monique LAMOUREUX, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'administration ce qui suit :

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est proposé par le Président et voté par le Conseil d'administration.
Dans les communes de 3500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, fait obligation au Président du Centre Communal d'Action Sociale d'organiser un débat en Conseil d'administration sur les orientations générales du budget.

Accusé de réception en préfecture
095-269500823-20250318-CCAS_DEL25_001-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire en accentuant l'information des membres du Conseil d'administration et en prévoyant notamment que le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des membres du Conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ainsi, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'examiner, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, les orientations à prendre pour le budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, dont le vote est prévu dans le courant du mois d'avril 2025.

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-10-4,
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 annexé à la présente délibération,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente et discuté, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, les orientations budgétaires à prendre pour le vote du budget de l'année 2025,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-Présidente du CCAS,

MONTIGNY-lès-CORMEILLES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Val-d'Oise)

Monique LAMOUREUX

Mis en ligne sur le site de la ville le : 19/03/2025

Accusé de réception en préfecture
095-269500823-20250318-CCAS_DEL25_001-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025